

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 FEVRIER 2016

Date de la convocation : 11/02/2016

Présents :

Mmes, LETACHE, PADUA, POMMERET,
MM. AUZET, BA IDRIS, BAUDIN, BEAUJOUAN, BOEY, MARTIAL, VIAUD

Absents excusés : -----

Absent :: M. YAMBEN

Représentés: Mme DAVID par M AUZET
Mme COIFFIER par M. BA IDRIS
Mme REGANHA par Mme POMMERET

Secrétaire de séance : Mme LETACHE

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Elections des conseillers communautaires à la communauté d'Agglomération du Grand Paris Sud
 - Election d'un(e) conseiller communautaire titulaire
 - Election d'un(e) conseiller communautaire suppléant (e)
- 2 - Dossiers de demande de subvention « Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2016 » auprès de l'Etat et de « la réserve parlementaire » auprès de l'Assemblée Nationale ou du Sénat.

- 1 - ELECTIONS DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND PARIS SUD**
- Election d'un(e) conseiller communautaire titulaire
 - Election d'un(e) conseiller communautaire suppléant (e)

Exposé :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional de coopération Intercommunale, un nouvel Etablissement Public intercommunal va être créé le 1^{er} janvier 2016, entre les collectivités suivantes : la communauté d'agglomération de Sénart, le San de Sénart en Essonne, la Communauté d'agglomération de Seine Essonne, la Communauté d'Agglomération d'Evry Centre Essonne et la commune de Grigny.

Aucun accord local n'ayant été adopté, le conseil communautaire de cette nouvelle collectivité va être composé de 76 membres, dont un élu titulaire et un suppléant pour représenter la commune de Réau.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de ces conseillers communautaires dans les conditions définies à l'article L.5211-6-2 du CGCT, et plus particulièrement selon les règles suivantes :

- Les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le Conseil municipal parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à deux tours, sans adoption ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.
- La répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,

- Si une commune dispose d'un seul siège, la liste des candidats au siège de conseiller communautaire comporte deux noms. Le second candidat de la liste devient conseiller communautaire suppléant.

Sont candidats :

Liste 1

M. AUZET Alain, titulaire

Mme DAVID Dominique, suppléante

Au terme du scrutin, ont obtenu :

Nombre de votants :	13
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	13
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	01
Nombre de suffrage exprimés :	12

Liste 1 : 12 voix

M. ALAIN AUZET, conseiller communautaire titulaire

Mme DAVID Dominique conseillère communautaire suppléante

Le Conseil Municipal, vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5211-6-2

Déclare élu :

M. AUZET Alain, conseiller communautaire titulaire

Mme DAVID Dominique conseillère communautaire suppléante

2 - DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION « DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2016 » AUPRES DE L'ETAT ET DE « LA RESERVE PARLEMENTAIRE » AUPRES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE OU DU SENAT.

Monsieur le Maire rappelle l'ensemble des opérations dont il convient de programmer la réalisation afin d'assurer de façon cohérente le développement de la commune.

Après avoir procédé à un examen approfondi de la situation de la commune de Réau et de ses divers besoins dont les projets sont détaillées ci-dessous.

Il précise qu'il peut être sollicité des subventions auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2016 et des subventions auprès de l'assemblée nationale ou du sénat. De plus, le projet est composé de deux phases mais les 6 dossiers de demande de subvention auprès de l'état seront tous déposés en 2016 car, les travaux doivent débuter pendant le premier semestre 2017.

Aménagement, mises aux normes et extension de l'école maternelle et élémentaire phases 1 et 2 :

Montant global de l'opération 5 029 798,13 € HT

Repartis en 6 dossiers :

1- Extension de la partie maternelle phase 1 1 008 266,74 € HT

2- Existant de la partie maternelle phase 1 877 770,97 € HT

3- Extension de la partie élémentaire phase 1 970 061,25 € HT

4- Existant de la partie élémentaire phase 1	1 075 283,57 € HT
5- Extension de la partie maternelle phase 2	403 630,51 € HT
6- Extension de la partie élémentaire phase 2	694 785,09 € HT
Montant total HT :	5 029 798,13 € HT
TVA 20% :	1 005 959,63 € HT
Montant total TTC :	6 035 757,76 € HT

Le financement de cette opération serait le suivant :

1- Etat, DETR A/1 Extension de la partie maternelle phase 1, plafonné à 50% de 110 000€ par sous dossier à solliciter et comprenant les sous dossiers suivants :

▪ Classe maternelle 1	55 000,00 € HT
▪ Classe maternelle 2	55 000,00 € HT
▪ Sanitaires de la maternelle et atelier	55 000,00 € HT

2- Etat, DETR A/1 Existant de la partie maternelle phase 1, plafonné à 50% de 110 000€ par sous dossier à solliciter et comprenant les sous dossiers suivants :

▪ Classe maternelle 3	55 000,00 € HT
▪ Repos, local Atsem et couloir	55 000,00 € HT
▪ Accueil périscolaire	55 000,00 € HT

3- Etat, DETR A/1 Extension de la partie élémentaire phase 1, plafonné à 50% de 110 000€ par sous dossier à solliciter et comprenant les sous dossiers suivants :

▪ Classe élémentaire 1 et atelier	55 000,00 € HT
▪ Classe élémentaire 2 et atelier	55 000,00 € HT
▪ Salle des enseignants	55 000,00 € HT

4- Etat, DETR A/1 Existant de la partie élémentaire phase 1, plafonné à 50% de 110 000€ par sous dossier à solliciter et comprenant les sous dossiers suivants :

▪ Classe élémentaire 1	55 000,00 € HT
▪ Classe élémentaire 2	55 000,00 € HT
▪ Ateliers 1 et 2 et sanitaires	55 000,00 € HT

5- Etat, DETR A/1 Existant de la partie maternelle phase 1, plafonné à 50% de 110 000€ par sous dossier à solliciter et comprenant les sous dossiers suivants :

▪ Classe maternelle 4 et atelier	55 000,00 € HT
▪ Classe maternelle 5 et atelier	55 000,00 € HT
▪ Salle d'évolution	55 000,00 € HT

6- Etat, DETR A/1 Extension de la partie élémentaire phase 2, plafonné à 50% de 110 000€ par sous dossier à solliciter et comprenant les sous dossiers suivants :

▪ Classe élémentaire 4 et atelier	55 000,00 € HT
▪ Classe élémentaire 5 et atelier	55 000,00 € HT
▪ Sanitaires, rangements, wc adultes et direction	55 000,00 € HT

Demande de subvention «fond d'équipement rural » auprès du département

Plafonné à 50% de 100 000€, demandé en 2016, FER 50 000,00 € HT

Demande de subvention «fond d'équipement rural » auprès du département

Plafonné à 50% de 100 000€, demandé en 2017, FER 50 000,00 € HT

Sénat, Assemblée nationale, réserve parlementaire à solliciter : non connu

Total Subventions :	1 090 000,00 €
Part communale :	3 939 798,13€
Montant total HT :	5 029 798,13 €
TVA 20% à provisionner :	1 005 959,63 €
Montant total TTC :	6 035 757,76 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

POUR : 13 voix
CONTRE : 0 voix
ABSTENTION : 0 voix

APPROUVE les opérations présentées, pour un montant total de 5 029 798,13 € HT soit 6 035 757,76 € TTC ainsi que leur plan de financement ;

DÉCIDE de leur inscription aux budgets annuels communaux ;

DÉCIDE du dépôt de tous dossiers de demandes de subventions et financements utiles ;

DÉCIDE de déposer les dossiers de demande de subvention « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 » auprès de l'État ;

DÉCIDE de déposer les dossiers de demande de subvention « Réserve Parlementaire » auprès de l'Assemblée Nationale ou du Sénat ;

S'ENGAGE à ne pas dépasser le taux maximum de 70% de subventions en cas de sollicitation de financements complémentaires ;

S'ENGAGE à maintenir la destination des équipements financés par ces subventions pendant au moins quinze ans ;

S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant l'obtention des arrêtés de subventions concernées ;

MANDATE Monsieur le Maire aux fins de signer tous les documents utiles au déroulement de ces opérations ;

3 - DIVERS

- Circulation et sécurité rue de la croix des Anges
- Cimetière communal : demande d'un carré confessionnel

L'ordre du jour étant épuisé la séance levée à 21H00.

<i>Alain AUZET</i>	
<i>Farid BA IDRIS</i>	
<i>Daniel BAUDIN</i>	
<i>Dominique BEAUJOUAN</i>	
<i>Christian BOEY</i>	
<i>Dominique DAVID</i>	
<i>Gaëlle COIFFIER</i>	
<i>Angélique LETACHE</i>	
<i>Laurent MARTIAL</i>	
<i>Elisabeth PADUA</i>	
<i>Isabelle POMMERET</i>	
<i>Maria REGANHA</i>	
<i>Christophe VIAUD</i>	
<i>Isidore YAMBEN</i>	